

EMMANUEL MACRON MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMERIQUE

AXELLE LEMAIRE
SECRETAIRE D'ETAT AU NUMERIQUE
AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMERIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.developpement-durable.gouv.fr

www.economie.gouv.fr

Paris, le 6 juillet 2015 N°726

Nomination d'Antoine DARODES à la direction de l'Agence du Numérique

Emmanuel MACRON, ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique et Axelle LEMAIRE, secrétaire d'Etat au Numérique, annoncent la nomination d'Antoine DARODES à la direction de l'Agence du numérique.

Mise en place par le décret du 3 février 2015, l'Agence du Numérique est une structure nouvelle destinée à devenir un guichet unifié, flexible et réactif au soutien des initiatives de développement des infrastructures, des usages et des écosystèmes d'innovation dans le champ du numérique. L'Agence jouera un rôle de coordination et d'aide à la concrétisation d'initiatives privées et publiques, tant en France qu'à l'international, au profit d'une croissance numérique profitable à tous les territoires et tous les citoyens.

En particulier, l'Agence du numérique assure le pilotage des actions du programme « French Tech » pour l'émergence, le développement et la visibilité d'écosystèmes de startups, la mise en œuvre du Plan France Très Haut Débit qui coordonne et soutient le déploiement d'infrastructures de fibre optique permettant d'apporter le très haut débit sur l'ensemble du territoire, et favorise la diffusion des outils numériques et le développement de leurs usages auprès des citoyens.

A cette fin, l'Agence du numérique rassemble dans un service à compétence nationale rattaché au directeur général des entreprises au sein du ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique les missions menées par la mission French Tech, la mission France Très Haut débit et par la Délégation aux usages de l'internet.

Emmanuel MACRON et Axelle LEMAIRE ont demandé à Antoine DARODES de définir une organisation et un fonctionnement permettant à l'Agence d'être pleinement opérationnelle dès cet automne autour des objectifs principaux suivants :

- mettre en place les actions nécessaires au développement de l'initiative French Tech dans les territoires et à l'international, notamment par les labellisations thématiques d'écosystèmes et la montée en puissance des outils de soutien à la French Tech (fonds pour les accélérateurs, Bourses, Ticket, etc.)
- obtenir l'engagement de l'ensemble des départements dans des projets de réseaux à très haut débit ; accompagner la contractualisation systématique des engagements des opérateurs pour la couverture en très haut débit de la zone d'initiative privée ; mettre en place le guichet relatif à la couverture mobile ;
- définir les actions prioritaires en matière de soutien aux usages pour maximiser l'impact de l'Agence au regard de l'ensemble des dispositifs existants ;
- positionner clairement l'Agence et son offre de services au sein de l'Etat, en lien avec les collectivités territoriales, en coordination avec son Comité d'orientation, dont les membres seront prochainement nommés.

Ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure de Cachan, Antoine DARODES a rejoint l'Autorité de la concurrence en 2004. Il a été nommé directeur à l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) en 2009. En novembre 2012, il est chargé par le Gouvernement de mettre en place et de piloter le Plan France Très Haut Débit au sein de la Mission Très Haut Débit qu'il dirigeait depuis.

Contacts presse:

Cabinet d'Emmanuel MACRON: 01 53 18 45 13

Cabinet d'Axelle LEMAIRE: 01 53 18 44 50

